

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 42

Artikel: Les précurseurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les précurseurs.

La ville de Lausanne inaugurera jeudi prochain, 25 octobre, le monument qu'elle vient d'ériger à la mémoire des patriotes vaudois qui, le 14 juillet 1791, célébrèrent, dans un banquet, aux Jordils, l'anniversaire de la prise de la Bastille. A ceux qui ne connaissent pas l'histoire de notre pays, il pourra sembler singulier qu'on ait voulu perpétuer dans le marbre le souvenir de cette agape et les noms de ceux qui y participèrent. Il est de fait que si l'on se mettait à élever des monuments à tous les Vaudois qui, dans une fête patriotique, se sont portés des santés après avoir fait honneur à un plat de jambon aux choux, il n'y aurait pas assez de pierres dans les carrières de Mont-Arvel, de Roche et de Saint-Triphon. Mais la manifestation des Jordils fut bien autre chose qu'une simple réunion de citoyens chantant ensemble le bonheur d'appartenir à un bon et beau pays : avec le banquet de Rolle, qui eut lieu le lendemain, elle fut un des préludes de la révolution de 1798, une préparation à l'affranchissement du Pays-de-Vaud.

Louis Monnet en a fait un récit détaillé dans un rapport présenté au Conseil communal de Lausanne ; il en a aussi entretenu, à plusieurs reprises, les lecteurs du *Conteur* ; nous pouvons donc nous borner à rappeler en deux mots que le banquet des Jordils eut lieu dans la campagne du banquier Dapples, qu'il réunit cent cinquante personnes, membres des Deux-Cents, seigneurs de fiefs, officiers de la milice, médecins, avocats, pasteurs, négociants, bourgeois de Lausanne et d'autres villes. Des décharges d'artillerie annoncèrent le festin. Malgré une pluie torrentielle, la joie était générale. On porta la santé des « Suisses du canton de Berne », des villes et communautés du pays allemand et romand... Quelques rondes succédèrent aux toasts, après quoi les convives, précédés de la musique Hofmann, descendirent à Ouchy, où une barque les attendait. Un feu d'artifice fut tiré en présence d'une foule évaluée à 3000 personnes. A neuf heures du soir, tout ce monde regagna la ville sans causer le moindre désordre. Le *Ça ira* et autres refrains révolutionnaires s'étaient bien fait entendre de temps en temps, mais la note dominante fut celle de la concorde et de l'amitié. On avait suivi à la lettre les exhortations du libraire Durand, invitant l'assemblée des Jordils à « l'affection », à « l'union » et à observer « l'ordre » et « la loi ».

Si digne qu'elle puisse paraître aujourd'hui, cette fête irrita fort le gouvernement bernois. Il ne faut pas oublier que les Vaudois n'étaient toujours que ses humbles sujets, et que les voir se réjouir en masse et publiquement de l'abolition des privilèges en France, devait lui sembler un symptôme bien inquiétant. Leurs Excellences n'ignoraient pas — car elles avaient leurs espions — avec quel intérêt le Pays-de-Vaud suivait les événements de Paris, et combien vivement une partie de ses habitants se félicitait des succès des révolutionnaires. En septem-

bre 1790, elles firent publier du haut des chaires une exhortation paternelle mettant le peuple en garde contre les idées nouvelles.

Fréd.-César La Harpe raconte qu'un fabricant de chandeltes, de Lausanne, nommé Rossire, possesseur d'un merle qui sifflait le *Ça ira*, fut dénoncé au bailli de Lausanne, mis en prison pour avoir refusé de nommer l'instituteur de l'oiseau et n'obtint sa liberté qu'après avoir promis de tuer le coupable. M. d'Erlach craignait que cet oiseau, venant à s'échapper, n'établît une propagande parmi ses pareils et que leur ramage ne fût entaché de patriotisme. Un huissier du bailli, nommé Cassat, eut la mission expresse d'assister à l'exécution de ce dangereux sans-culotte.

Le bailli d'Oron se montra plus sage dans une occasion semblable : un jeune homme de l'endroit, Frédéric-Samuel Pasche, qui mourut juge de paix, avait chanté dans une quelconque réunion d'amis une chanson révolutionnaire. Appelé au château pour rendre compte de cet acte délicieux, il avoua franchement ce dont il était accusé. Pensant le troubler, le bailli lui demanda à brûle-pourpoint : « Chanterais-tu de nouveau cette chanson aujourd'hui ? — Certainement, monseigneur, répond le patriote. » Cette calme audace désarma le bailli ; il comprit que les temps devenaient graves pour les gouvernements et il renvoya le jeune homme sans le punir.

Berne ne reconnaissait plus ses bons et fidèles sujets. Ne se permettaient-ils pas de se plaindre de l'arrestation du pasteur Martin de Mézières ? La ville de Morges n'avait-elle pas l'outrecuidance de trouver que LL. EE. lui faisaient payer trop cher leurs routes ? Les habitants du gouvernement d'Aigle applaudissaient à l'insurrection de Monthey et de Saint-Maurice contre le Haut-Valais : quelle mouche les piquait donc ? Et maintenant, c'étaient les Rollois et les Lausannois qui se mêlaient de célébrer la date du 14 juillet 1789 au son de la musique et canons ! Doux *tata-dzenelhes* de Lausanne, qui eût cru à tant de noirceur de votre part ?

Notez qu'à ces agapes populaires, personne ne réclamait encore la libération du Pays-de-Vaud ; on souhaitait seulement voir l'égalité régner entre ses habitants et ceux de la partie allemande du canton de Berne, voir le triomphe de la liberté dans toute l'Helvétie. Mais c'en était trop pour l'humeur ombrageuse de Leurs Excellences ! On sait les rigueurs et les humiliations qu'elles infligèrent à leurs sujets à la suite de ces banquets de 1791. Durant les six ou sept années qui suivirent, notre pays fut en proie au terrorisme. Cependant, les graines de l'indépendance finirent par germer.

En honorant les patriotes qui les semèrent, la ville de Lausanne ne fait qu'acquitter une dette de reconnaissance.

Le monument qu'elle a élevé à leur mémoire se trouve devant l'église d'Ouchy. Il consiste en trois grandes tables de marbre, dont l'une, au centre, flanquée de colonnes, porte l'inscription suivante :

LA VILLE DE LAUSANNE
AVEC L'AIDE DE SOUSCRIPTIONS PARTICULIÈRES
A ÉRIGÉ

CE MONUMENT
À LA MÉMOIRE DES PATRIOTES
RÉUNIS

LE 14 JUILLET 1791

SOUS LES MARRONNIERS DES JORDILS
POUR CÉLÉBRER

L'AVÈNEMENT DE LA LIBERTÉ EN FRANCE

ET

PRÉPARER L'AFFRANCHISSEMENT

DU

PAYS DE VAUD

Plus bas, on lit :

POUR AVOIR PARTICIPÉ

LE 14 JUILLET 1791

AU BANQUET DES JORDILS ET LE LENDEMAIN

A CELUI DE ROLLE

LES CITOYENS DONT LES NOMS SUIVENT

ONT ÉTÉ CONDAMNÉS

A LA MORT, A LA PRISON, AU BANNISSEMENT,

A LA CONFISCATION DE LEURS BIENS, A LA

DESTITUTION OU A LA CENSURE

Amédée de la Harpe, seigneur de Yens et des Uttins ; L.-H. Rosset, capitaine ; S.-A. Muller, seigneur de la Mothe ; S. de Martine, seigneur de St-Georges ; V. Durand, libraire ; A. Miéville, avocat ; I.-A. Joseph, grand voyer ; Emmanuel Joseph, négociant ; J.-A. Lardy, courtier ; Ch.-S. d'Apples, banquier ; A. Crousaz, de Prélaz ; S. Raymondin, commis ; Bachelard, de Nyon ; Cand, maître d'école, à Moudon ; Blanc, de Bex ; Chanson, de Bex ; Paillard, de Bex ; L. Roguin de la Harpe ; Testuz, pasteur ; Châtelan, pasteur ; de la Fléchère ; J.-M. Gex, commis ; M. Byrde, commis ; L. Will, courtier ; F. Verdeil, docteur ; J.-A. Meyn, seigneur de Venes ; A.-B. van Berchem ; J.-B. van Berchem ; A. Penserot ; B. Penserot ; L. Kuhn, chirurgien ; A.-L. David, négociant ; C.-E.-N. Mercier, négociant ; L. Chabaud, pasteur ; J.-J. Jequier, horloger ; L. Favre, négociant ; Bouet, distillateur.

Ne furent pas autrement inquiétés :

Bergier, de Jouxens ; Bergier, écuyer ; Bessière ; de Biolley ; Blanchenay, Morges ; Blanchenay, Morges ; de Bons, aîné ; de Bons, cadet ; Bonnard ; Bournet ; B. Boutan ; F. Boutan ; L. Boutan ; Boutan, aîné ; Buchner ; Burnier, avocat ; Burnier, fils ; Carrard, docteur ; Chabaud, aîné ; Clerc ; L. Corboz ; Correvon, d'Yverdon ; Correvon ; Clerc, chez M. Porta ; Cuénod ; Curtat, justicier ; Deaux, fils ; Desjardins ; Dièdey, justicier ; Doxat des Indes ; Dufournet ; Dumont, Morges ; Duvoisin ; Fajon ; Faton, de Genève ; Faire-Landry ; Fehr ; Fluhrer ; Fontannaz ; Forne-rod ; J. Francillon ; Frey ; Frossard ; Frossard, de Nyon ; Genton, chez M. Gaulis ; Gilliard ; Gilliéron ; Glayre ; de Graffenried ; de la Grange ; Le Gros ; Guex-Archinard ; Henry ; Hoffmann-Lardy ; Hollard, Lavigny ; J. Joseph ; L. Kohler ; La Combe ; La Combe, d'Orbe ; Ladreyt ; Lambert, d'Yverdon ; Landry, de Morges ; de Loriol ; Luquiens ; Le Maire, major ; Mandrot, de Morges ; Mange ; Marcel, fils ; Marcel, père ; Martin, proposant ; Mathieu ; Monod, de Morges ; H. Oboussier ; Ch. Oboussier ; Oboussier, père ; Oboussier, fils ; Pache ; Pache, l'Anglais ; Pache, de Morges ; Panchaud, d'Ouchy ; Papon ; Penserot, d'Yverdon ; Perceret, d'Yverdon ; Peter, d'Aubonne ; Porta, officier dragons ; Porta, fils ; Régis, de Morges ; Remy, aîné ; Rochat ; F.-L. Rouge ; Roulet ; Sablet ; de Saint-Georges, aîné ; de Saint-Georges, cadet ; Schneider, chez M.

M. Porta; Secretan, docteur; Secretan, chef de chap.; de la Serve; Simond; Solomiac; Ulmer; Vallier; Pierre Verdeil; Vernet; Vincent; Vionnet, d'Aubonne; Vullymoz, docteur; de Waalwick; S. Weibel; Weymann; Windlein.

Lo novi.

Ein ài-vo dza bu dau novi? Te possibllio que l'è bon. Po onna cràna gotta, l'è onna cràna gotta. Lo 65 vâo quasû itre dau penatset dè côute lo nâo ceint sî. L'è dau mâ, vo djuro que l'è dau mâ, quand vo décheint avau la coraille; mâ on iâdzo avau, podro z'ami! l'è on remido; vo cheinte l'estoma que l'è tota retsaudâie, lo fédzo que sè gonellie de dzouïo, lo veïntre que gorgosse de bouneheu et que seïmbllie vo dere: « Bin mè! Bin mè! » Lè pormon sant tot vedzet, et po fini la tita vo vîre que cein l'è on plliési. Vo dio que l'è onna gotta à fère batsî; gâ! lè ministre farant de l'ovràdzo, on vâo itre do-bedzi de lau bailli à tsacon on soufragant L'è on vin à fère dâi vève assebin, et vo prometto qu'èin arâ, câ s'èin va bâire à crevâ. Quienne soulâie on va vère! quinte rebedoulâie pè lè grante tserrâire! quinte bramâie ài z'abbayî. Ne craïo pas pî que l'amînerâi dâi nièze, câ vo sède prau, lè tsecagnâre sant pas dâi dzein que l'ant bu un bon verro dè vin, ma tot parâi lè carbatîe farant bin d'atseta dâi tabouret nâovo po se dâi iâdzo faillâi sè rolhî, po cein que eïlî 1906 vo bâille onna fôrce dau diâblîa. Quand l'è qu'on ein arâ on sètâ derrâi son gilet lâi vâo fère biau. Quin lulu on va itre; feudrà pas veni no z'attevâ sein quie gâ: Capiano, Tutche, Autrichien, Bourbaqui, on n'arâi pas pouâre de te ein on iâdzo.

Redzoi-vo, gourmand, quinna gotta po voutrè pottè, su su que ne sè sarant jamè vusse onna pareille! Redzoi-vo, djuvîo de guelhie, l'è on vin à fère nâo ào dhî ti lè coup, à raclîa lo dju! Redzoi-vo, vo que vo fède le bon delon, avoué on eïlîa dinse, vo z'allâ pouâi fère dourâ eïlî bon delon tant qu'âo dedzau nè! Redzoi-vo, carbatîe, l'erdzeint va vo tsesi deïn voutrè catse-maille quemet lè motse tsisant l'âton: tot ein on iâdzo! Redzoi-vo, marthead dè vin: de ci z'iquie vo z'âi de quie fabrequâ ào mète po dhî z'an; vo voliâi pouâi ein fère dau rafonçâdzo.

Quemet eïlî marthead que desâi à son valet: — Vâi-to, mon valet, on pâo fère dau vin avoué tote sorte d'affère, avoué dau sucro, dau dzenâvre, de la sâlla tsauda et de l'iguie, — âobin avoué de l'abondance, dâu chenique et de l'iguie, — âobin oncora avoué dâi grezalle, de l'iguie et de l'esprit de vin... on pâo mimameint assebin ein fère avoué dâi resin de vegne mâ on lâi gagne pas prau dessus. Rappele-te de cein.

Ah! eïlî 1906! quemet va vo fère lutsèhî! On va pouâi tsantâ la vilho tsanson dè veneindze dâi z'autre iâdzo:

Voliâi-vo gottâ 'na gotta,
Onna gotta dè colon;
Ne fâ pas fère la potta,
N'è-te pas que l'è dau bon?
L'è dau mâ,
Vâi ma fâi:
Foudrà bin comptè lè verro,
N'èin faudrà bâire que trâi.

MARC A LOUIS.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants:

Le problème de la colonisation, par Pierre Ma. — Dou-dou. Histoire romanesque, par René Morax. (Cinquième et dernière partie.) — La critique suisse. Le doyen Bridel et l'influence de l'école zuricoise dans la Suisse romande, par G. de Reynold. (Seconde et dernière partie.) — La lutte contre la mort apparente, par Henry de Varigny. — Montagnes et montagnards du Caucase, par A.-O. Sibiriakov. (Troisième partie.) — La Société de la paix, par Ed. Tallichet. — Lovey-Mary. Scène de la vie populaire en Amérique, d'Alice Cadwell Hegan. — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Place de la Louve, 1, Lausanne

Infailible. — Mon cher, disait l'autre jour à son mari une dame de Vevey, il m'est impossible de rester plus longtemps sans domestique.

— Eh bien, nous allons mettrè un avis dans la « Feuille ».

— D'accord, mais je redoute tellement ces annonces!... Toute la journée, la sonnette sera en mouvement.

— Laisse-moi faire, chérie, je te rédigerai l'annonce de façon à ce que tu ne sois pas importunée.

Et le mari fit insérer trois fois l'annonce suivante:

« On demande une bonne domestique, qui ne craigne pas l'ouvrage ».

La question du lait. — Combien le litre de lait, père X''?

— Vingt-deux centimes, madame.

— Ah! non. Tenez, j'aimerais mieux payer plus cher mon lait et l'avoir pur. Combien me demanderiez-vous?

— Vingt-cinq alors

— C'est bien, j'enverrai chaque matin la bonne le prendre au moment où vous traitez la vache.

— Oh! alors, madame, ce sera trente.

Oh! le bon pays.

DEPUIS un mois, les chaleurs de l'automne apprêtaient d'heureuses vendanges; les premières gelées en ont amené l'ouverture; le pampre grillé, laissant la grappe à découvert, étale aux yeux les dons du père Lyée (Bacchus) et semble inviter les mortels à s'en emparer. Toutes les vignes chargées de ce fruit bienfaisant que le ciel offre aux infortunés pour leur faire oublier leur misère; le bruit des tonneaux, des cuves, des « légrefass » qu'on relie de toutes parts; le chant des vendangeurs dont ces couteaux retentissent; la marche continuelle de ceux qui portent la vendange au pressoir; le rauque son des instruments rustiques qui les anime au travail; l'aimable et touchant tableau d'une allégresse générale qui semble en ce moment étendue sur la face de la terre; enfin le voile de brouillard que le soleil lève au matin comme une toile de théâtre pour découvrir à l'œil un si charmant spectacle: tout conspire à lui donner un air de fête; et cette fête n'en devient que plus belle à la réflexion, quand on songe qu'elle est la seule où les hommes aient su joindre l'agréable à l'utile.

«... Depuis huit jours que cet agréable travail nous occupe, on est à peine à la moitié de l'ouvrage. Outre les vins destinés pour la vente et pour les provisions ordinaires, lesquels n'ont d'autre façon que d'être recueillis avec soin, la bienfaisante fée en prépare d'autres plus fins pour nos buveurs; et j'aide à des opérations magiques pour tirer d'un même vignoble des vins de tous les pays. Pour l'un, on fait tordre la grappe quand elle est mûre et on la laisse flétrir au soleil sur la souche; pour l'autre on fait égrapper le raisin et trier les grains avant de les jeter dans la cuve; pour un autre, on fait cueillir avant le lever du soleil du raisin rouge, et le porter doucement sur le pressoir couvert encore de sa fleur et de sa rosée pour en exprimer du vin blanc. On prépare un vin de liqueur en mêlant dans les tonneaux du moût réduit en sirop sur le feu; un vin sec en l'empêchant de cuver; un vin d'absinthe pour l'estomac; un vin muscat avec des simples. Tous ces vins différents ont leur apprêt particulier; toutes ces préparations sont saines et naturelles: c'est ainsi qu'une économe industrie supplée à la diversité des terrains et rassemble vingt climats en un seul.»

Savez-vous qui a écrit cela? Jean-Jaques Rousseau. Savez-vous de quel pays il parle? Du bon pays de Vaud. Eh oui, ces lignes, extrai-

tes de la *Nouvelle Héloïse*, nous sont retombées l'autre jour sous les yeux en feuilletant un recueil de morceaux choisis dans l'œuvre de Rousseau. Le choix a été fait et annoté par M. Eugène Fallex. Les notes qui accompagnent les citations de Rousseau ne sont pas moins curieuses. Jugez plutôt:

Note 1: « On vendange fort tard dans le pays de Vaud parce que la principale récolte est en vins blancs et que la gelée leur est salutaire. »

La **note 2** est de l'actualité: « En Suisse on boit beaucoup de vin d'absinthe et en général comme les herbes des Alpes ont plus de vertu que dans les plaines, on y fait plus d'usage des infusions »

A ce propos, un de nos lecteurs nous écrit, touchant le nom du vin de 1906, que l'on devrait, en souvenir de la votation du 23 septembre, le baptiser l'« absinthé ». Nous donnons sa proposition comme elle nous arrive.

La fermière.

Feu la fermière Uranie

Avait la manie

D'amasser. Et de fait, sa cave, son cellier Regorgeaient de produits qu'on ne peut détailler: Séchons, légumes secs, raisin, confitures

— Avec des moisissures! —

Et dans la cheminée immense, aux larges flancs, Saucisses et jambons séchaient deux ou trois ans.

Lorsque dormait toute la maisonnée,

Dame Uranie, au soir de sa journée,

Dans le cellier classait, soupesait, supputait,

Et son cœur de fermière alors se dilatait!

Elle songeait: « Est-il une ferme à la ronde,

Une fermière au monde,

Qui possède des noix comptant cinq ans au moins,

Des saucissons ayant l'âge de nos gamins,

Du raisiné du temps de l'oncle Pierre,

Et des séchons à ne savoir qu'en faire! »

— Et cependant ses gens — on dit le fait certain —

Ne mangeaient que pain sec et que pommes de terre,

Et les pauvres frappaient en vain

A la porte de la fermière ?

Leurs pauvres. — Chaque lundi, les pauvres du quartier qu'habite Mme... viennent recevoir des secours de toute espèce: argent, vêtements, médicaments, etc.

Lundi dernier, un des pauvres demande à parler à madame.

— Vous avez à me parler, mon ami?

— Oui, madame, c'est pour vous dire que je suis un de vos pauvres... voilà bientôt sept ans.

— Eh bien?

— Je demande à être augmenté.

— C'est que j'ai déjà beaucoup de charges: vous m'amenez tous vos parents... Enfin, qu'est-ce que vous recevez?

— Je reçois un pain de cinq kilos, trois francs pour la semaine et une couverture tous les deux ans.

— Alors?... C'est tout ce que je peux faire.

— C'est bon, madame, chacun est libre, n'est-ce pas? Donc, comme tout augmente, je ne puis plus être votre pauvre à ce prix-là.

L'unique remède.

Le célèbre cornettiste Vivier fut l'auteur d'une plaisanterie bien amusante.

Il se présente un jour chez un marchand d'instruments de musique et lui dit: « Monsieur, je viens d'avoir la douleur de perdre une femme adorée, je vais demander à la musique les consolations nécessaires. Je désirerais faire l'acquisition d'un piano. Voulez-vous me permettre d'en essayer quelques-uns?

— Mais comment donc, monsieur!

Pendant une heure, Vivier joue sur divers instruments et déclare froidement:

« Je le sens, monsieur, que le piano ne me consolera pas, j'ai envie d'essayer du violon. »

Vivier joue longtemps sur cinq à six violons.